

---

## Première rencontre du comité de vigilance 2025

### PROCÈS-VERBAL

LE 17 AVRIL 2025

#### Participants

Jacinthe Brissette, représentante-citoyen, Lanoraie  
Marc Corriveau, représentant-citoyen, Saint-Thomas, président du comité  
René Darveau, conseiller municipal, Sainte-Geneviève-de-Berthier  
Pierre Guilbault, maire, Notre-Dame-de-Lourdes, représentant de la MRC de Joliette  
Marie-Ève Mondor, conseillère municipale, Lanoraie  
Johanne Perreault, représentante-citoyen, Berthierville  
Robert Pufahl, maire, Sainte-Geneviève de Berthier, représentant de la MRC de D'Autray  
Henri Thouin, représentant du syndicat UPA Kildare-Lanaudière

Luc Turcotte, directeur général, Dépôt Rive-Nord  
Andrea Florencio, directrice technique, Dépôt Rive-Nord

Colette Schwartz, consultante, secrétaire

#### Absent

Mireille Asselin, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière  
Isabelle Fontaine, conseillère municipale, Berthierville  
André Langlois, représentant-citoyen, Ste-Geneviève de Berthier  
Maurice Marchand, conseiller municipal, Saint-Thomas

---

### Procès-verbal

#### 1. Ouverture de la réunion et mot du président

Monsieur Corriveau ouvre la réunion, remercie les membres de leur participation et présente son mot d'ouverture.

Il souligne, fait rarissime, que la rencontre de mars a dû être reportée à la semaine suivante à cause d'un empêchement majeur de la part du représentant de l'entreprise. Toutefois, un membre a souligné que la date du report n'a pas fait l'objet d'une consultation et que, une date aussi rapprochée ne permettait pas de respecter le délai de 10 jours pour l'envoi et l'affichage de l'ordre du jour dans les municipalités. Un Doodle a donc été envoyé aux membres pour choisir une autre date de la rencontre.

Malheureusement, certains membres ont dit ne pas avoir reçu le Doodle et se sont rendus à la rencontre à la date initialement prévue. Un tableau contenant les coordonnées de chaque membre circulera donc pour correction, le cas échéant.

M. Turcotte prend la parole pour présenter une personne qui, dorénavant, participera aux rencontres du comité, soit Mme Andrea Florencio. À titre de directrice technique chez Dépôt Rive-Nord, ses responsabilités consistent principalement à travailler sur les différents projets de l'entreprise. Mme Florencio est diplômée en génie civil et possède une maîtrise en génie de l'environnement.

On procède à un tour de table de présentation de chaque membre.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Commentaires et adoption du compte rendu de la réunion du 28 novembre 2024
4. Suivi au tableau des recommandations et des actions
5. Dossiers du jour :
  - Rapport d'activités
  - Rapport de projet
6. Questions et varia
7. Fin de la rencontre

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Henri Thouin et appuyée par Johanne Perreault.

## 3. Adoption du compte rendu de la rencontre de novembre 2024

Le compte rendu a été adopté sans modification par Jacinthe Brissette et appuyé par Johanne Perreault.

## 4. Suivi au tableau des recommandations et des actions

- Aucune recommandation n'est en attente de réalisation ou ajoutée.
- La direction régionale du MELCCFP a transmis un signalement d'odeurs à DRN. Ce signalement a été reçu en décembre. Le MELCCFP a reçu 15 signalements odeurs de décembre 2024 à mars 2025.

Un membre aimerait savoir si le comité odeurs existe toujours. M. Turcotte indique qu'il a été en dormance depuis un certain temps et qu'il a demandé à WSP, le consultant, de le remettre sur pied. Certains ont indiqué que les rapports électroniques étaient compliqués. Ils préféreraient remplir le formulaire papier. Ce commentaire sera pris en compte.

## 5. Dossiers du jour :

### 5.1 Rapport de DRN concernant ses activités courantes

- Au printemps, DRN reprend ses activités d'entretien et de réparation de certaines de ses installations.
- DRN procède également à l'excavation de la dernière sous-cellule (17) de l'actuel lieu d'enfouissement technique. Cette sous-cellule permettra l'enfouissement des matières résiduelles jusqu'en 2032, date à laquelle le LET sera rempli. Les sols excavés sont déposés dans le parc de dépôt nord. Deux parcs de dépôt sont situés dans Ste-Geneviève-de-Berthier. La quantité de matières à enfouir a été réduite de 15% à 20%, ce qui permettra d'assurer le service jusqu'en 2032.
- Un mandat a aussi été donné à Terraboïs, une entreprise locale d'aménagement des forêts, pour réaliser une coupe d'éclaircissement sélective afin d'optimiser certaines parties boisées de la propriété de DRN.
- L'entreprise finalise également l'agrandissement de son usine de valorisation de biogaz. Cette usine produit du gaz naturel renouvelable remplaçant le gaz naturel d'origine fossile en provenance de l'Alberta.

- Quant au Centre de tri de matières recyclables de Joliette, le nouvel organisme de gestion Éco Entreprises Québec est maintenant responsable de la vente de toutes les matières recyclables au Québec. Le Centre de tri de Joliette demeure responsable de la réception et du traitement de la matière.

## 5.2 Rapport de DRN concernant le projet d'agrandissement

M. Turcotte tient à préciser que le comité n'est pas un lieu de promotion du projet. L'information présentée vise essentiellement à tenir les membres au courant du développement du projet et ne tente d'aucune façon d'influencer les membres. Les principales activités en cours sont :

- Un avis de projet a été déposé au MELCCFP en février. Cet avis a déclenché la démarche officielle d'évaluation d'impact.
- DRN a reçu du Ministère un avis de recevabilité de son avis ainsi que la directive pour la réalisation de l'étude d'impact environnemental (EIE). Cette directive détaille tous les éléments que le Ministère demande à DRN d'étudier dans son étude.
- Tel que requis par le Ministère, un avis public a été publié dans le journal L'Action. Les personnes intéressées peuvent consulter cet avis sur le site du Ministère et transmettre leurs commentaires.
- L'étude d'impact environnemental comprend une démarche d'information et de consultation du public. En mai, la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) tiendra une audition sur la demande d'exclusion formulée par la MRC de Joliette pour la réalisation du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de DRN. La CPTAQ avait déjà émis un avis préliminaire signifiant son refus d'accorder l'autorisation, principalement sur la base qu'un site de moindre impact existerait sur le territoire de la MRC de D'Autray. Il faut savoir que la MRC de D'Autray ne permet pas la construction d'un site d'enfouissement technique sur son territoire. DRN précise aussi que son choix se base sur une analyse multicritère, notamment la présence de cours d'eau et de résidences à proximité.

Un membre soulève la question de régionalisation de la gestion des déchets. Il souligne deux constats :

- Les petits sites de gestion (environ 250 000 tonnes) ne sont pas rentables et ne permettent pas d'y installer des équipements de protection de l'environnement efficace.
- L'adoption d'un modèle de régionalisation entraînera la multiplication des sites d'enfouissement dans tout le Québec, soit environ 30 sites.

Une question a aussi été posée sur le projet biométhanisation des matières organiques. DRN a indiqué que ce projet est encore au stade de l'analyse et ne donne pas, actuellement, les résultats souhaités. Le temps de biométhanisation des matières est plus lent que prévu.

## 6. Questions et varia

La date des prochaines rencontres est :

- 19 juin
- 18 septembre
- 27 novembre.

## 7. Fin de la rencontre

Levée de l'assemblée.

Rédigé par Colette Schwartz, secrétaire